

Au Val Pré Vert, le pari de grandir mieux dans son corps

MIMET

Ce centre de soins accompagne des jeunes souffrant d'obésité ou de diabète de type I. Objectif, installer des changements durables.

Ici, on parle « d'équilibre » plutôt que de régime, de « semer des graines », pas de remèdes miracles. Au Val Pré Vert, centre de soins médicaux et de réadaptation (SMR), enfants et adolescents atteints de diabète de type 1 ou d'obésité sont accueillis en hôpital de jour ou, pour les plus âgés, en hospitalisation complète. L'établissement, installé à Mimet, juste en face du centre de rééducation Paul Cézanne et d'une maison de retraite, se veut être un lieu « comme à la maison, éloigné de tout ce qui peut avoir un aspect médical », résume Géraldine Bettini, l'une des deux diététiciennes sur place, tout en désignant une cuisine ouverte, où ateliers et repas partagés sont tenus, la salle de sport, un terrain de football au pied de la pinède et qui entoure l'établissement... Les chambres, hébergent cette année 22 internes, quasiment autant de filles que de garçons. Tous, avant d'arriver ici pour une durée d'environ neuf mois ont été adressés par le corps médical. Pour les jeunes en si-



Pour apprendre les bonnes habitudes alimentaires, ateliers cuisine, repas partagés, mais aussi rencontre et activités en extérieur sont organisés quotidiennement. PHOTO DR

tuation d'obésité, entre autres le réseau ObEP (Obésité de l'enfant et prévention) Paca.

Encore méconnus

« On est un établissement de santé, de soins, à vocation pluridisciplinaire, ce qui est important. Le nombre d'intervenants et de métiers différents est conséquent », précise Philippe Imbach, directeur de l'établissement. Un pôle d'infirmières, deux psychologues, des médecins pédiatres, des éducateurs, deux diététiciennes, une assistante sociale et deux enseignantes physiques et sportives s'associent pour « apporter une prise en charge

globale du patient », l'accompagner à devenir « acteur de sa maladie », insistera, à plusieurs reprises, Philippe Imbach. Aujourd'hui association à but non lucratif, le Val Pré Vert trouve ses racines dès 1956, dans les Alpes, alors décrit comme « colonie sanitaire ». C'est en 2014 que l'établissement est délocalisé à Mimet, pour « répondre aux besoins spécifiques du territoire ». Depuis, si les équipes s'attellent à inculquer des bonnes habitudes alimentaires, animant divers ateliers autour de l'alimentation « la diététique n'est qu'une toute petite partie de ce que l'on fait ici », as-

sure Géraldine Bettini. Mais aussi d'hygiène de vie, via un panel large d'activités. Une large part du travail, aussi menée avec les familles, dépasse le cadre clinique pour agir sur les dimensions émotionnelle, éducative et psychique, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'ARS. « On vise un changement d'habitudes durable », poursuit Géraldine Bettini. Et pourtant, « notre établissement est méconnu », estime Philippe Imbach. Alors que l'obésité fait l'objet d'une attention croissante, notamment par sa progression chez les plus jeunes.

Eva Bonnet-Gonnet

MARSEILLE

L'association Piétons à Marseille réclame des aménagements après un décès

Après la mort d'un homme d'une trentaine d'années fauché par une voiture dans la nuit du 23 au 24 septembre sur le boulevard de Dunkerque (2^e), l'association Piétons à Marseille partage « sa profonde émotion ». En appelant à ne pas tirer de conclusions hâtives, elle pointe aussi l'absence de ralentisseurs sur un boulevard très rectiligne « inadapté à un quartier dense de centre-ville où les piétons sont nombreux » et non conforme faute d'itinéraire cyclable. « Son réaménagement apparaît aujourd'hui nécessaire pour améliorer la sécurité de tous les usagers, en particulier les plus vulnérables », défend l'association.

GARDANNE

Un débat autour de la protection de l'enfance proposé par le PCF

Sujet considéré comme une « responsabilité collective et urgente », pour le PCF, sa section locale propose, le mercredi 14 octobre, une rencontre-débat autour de la protection de l'enfance. En toile de fond, la préparation des assises sur le sujet qui auront lieu le 18 et 19 novembre.

AIX-EN-PROVENCE

Le conseil municipal ce lundi

Après la trêve estivale, le conseil municipal reprend, ce lundi 28 septembre, à 9h en mairie. 94 rapports sont à l'ordre du jour. La séance débutera notamment sur une série de dossiers fiscaux, notamment avec la présentation d'une « politique d'exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation », et la fixation du taux de la taxe sur la « vacance des locaux d'habitation » mais aussi une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et l'institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales. Parmi les dossiers mis en débat, le rapport 2025 de la Semepa, divers aménagements urbains, les grands projets et ZAC, la mobilité, la culture et le patrimoine, la coopération internationale, la santé, le renouvellement urbain d'Encagnane, ainsi que les politiques liées à la petite enfance, à l'éducation et au sport.

Concertation publique à venir autour d'une mutuelle communale

GARDANNE

La majorité a présenté les conditions de sa convention entre le CCAS et la mutuelle Just. Une réunion publique est programmée le lundi 12 octobre.

La mesure avait été promise pendant la campagne municipale. En conseil, ce jeudi, la majorité a mis en délibération une convention de partenariat entre la commune, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la mutuelle Just, en vue de la mise en place d'un dispositif de mutuelle communale. Objectif, « faciliter l'accès des habitants à une complémentaire santé à tarif négocié » et « contribuer à réduire le renoncement aux soins », précise



Le projet de mutuelle communale a été présenté en conseil municipal, ce jeudi. PHOTO E.B.-G.

Claire Campodonico, élue à la santé. Et de détailler : « La commune et le CCAS interviendront uniquement en qualité d'intermédiaire sans participation financière ni substitution à l'or-

ganisme de complémentaire santé. » Une consultation auprès de cinq mutuelles a été menée en amont. Dans l'opposition de gauche, si l'objectif d'accès au soin est partagé, l'existence

d'un « dispositif public à destination des plus démunis : la complémentaire santé solidaire » est appuyée. « La première responsabilité de la commune et du CCAS est d'informer et d'accompagner systématiquement les habitants qui peuvent y avoir droit afin qu'aucun ne renonce à ce dispositif par méconnaissance. » Autre point soulevé par l'opposition, une mise en demeure de « corriger une défaillance dans le traitement de certains remboursements de santé », notée en mars 2026 par une « autorité de contrôle prudentiel et de résolution », selon Laurent Deshaies. « Des retards de paiement, c'est rentré dans l'ordre », appuie la majorité, qui appelle à se rendre, le lundi 12 octobre, à la Maison du Peuple, ou une réunion publique détaillera le dispositif. L'horaire reste à préciser.

E.B.-G.